



## Pret SARL et Oséo porté caution

Par virginiej, le 25/03/2015 à 21:53

Bonsoir à tous,

J'ai créer mon entreprise et j'ai eu besoin d'un crédit de 15000e qui m'a été accordé par le CIC. Mais celle si voulait m'accorder le crédit que si je prenait la garantie Oséo, on m'a vendu la chose comme le fait que Oséo serait garant à hauteur de 7000€ sur mon crédit. J'ai dit ok, sachant que oséo me prêtait du coup 7000e en plus (je ne suis pas caution sur oséo si je coulait je ne rembourserai rien). Mon banquier est venu me voir un jour au travail en me disant noter ceci "je me porte caution à hauteur de 3500€...." vous avez compris la suite mon conjoint gérant aussi à du faire de même sinon il nous prêtait pas l'argent. et je vous avouerait que devant les clients je me suis dépêcher de faire ce qu'il m'a demander je ne voulait pas étaler ça devant tout le monde.

Aujourd'hui je suis en liquidation. la banque va me demander de régler c'est 3500€ chacun soit 7000€. Mes questions sont celle ci:

1: à l'époque je n'avait aucun salaire sauf indemnité pole emploi à 1000€/ mois (pour 6 mois restant) et mon conjoint un salaire de 700€ sachant que nous avons un crédit en commun de 600€ pour notre maison es-ce que le banquier n'aurait pas du nous refuser le crédit et avait il le droit de nous prendre caution???? (moi 300€ - 1000 crédit maison = endettement à - de 33%, par contre mon chéri 700-300€ = + 33% de dette)

3: quelle facture, dette, pension etc.... pouvons nous prendre en compte pour un connaitre notre % d'endettement?

2: La banque n'a t'elle pas obligation de d'abord ce retourner vers oséo???? si oui et vu que je me doute qu'elle ne le fera pas, puis je contacter oséo??? ou comment puis je faire valoir mes droit de ce côté???

Si vous avez la moindre information ou idée je suis preneuse et vous remercie de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **moisse**, le **26/03/2015** à **10:37**

Bonjour,

[citation] mon conjoint [/citation]

Vous employez à plusieurs reprises ce terme.

Cela signifie donc qu'il s'agit de votre époux, avec un mariage.

[citation]J'ai dit ok, sachant que oséo me prêtait du coup 7000e en plus (je ne suis pas caution sur oséo si je coulait je ne rembourserai rien)[/citation]

Non non.

Cet organisme ne prête pas d'argent, vous ne lui devez rien. Par contre cela permet à la banque de garantir 50% du crédit, charge à elle de se garantir autrement pour le reste, en général par caution personnelle du chef d'entreprise

Par **virginiej**, le **26/03/2015** à **15:43**

Non nous ne sommes pas marié il était gérant à 49% et moi 51%. Si oséo m'a prêté 7000e. En plus de mon crédit de 15000, car nous voulions 20000e et la banque nous a répondu on vous prête 15000 et oséo 7000e pour vous lancer.

Ou on prenait oséo ou rien comme crédit avec le CIC. Par contre je sait qu'a oséo je ne doit rien.